



Une semaine de rentrée aménagée pour les élèves de 6e

publié le 14/09/2023

Après une visite et une présentation ludique et active du collège le jour de la rentrée, puis 1 journée et demi d'ateliers et d'activités pour les aider à se repérer et à s'appropriier les nouveautés du collège, les élèves de 6ème se sont rendus le vendredi 8 septembre au Lambon, site naturel, pour une journée d'intégration en plein air, sous un soleil radieux.

Ils ont pu bénéficier d'activités en groupes afin de mieux se connaître en créant des liens entre eux mais aussi avec leurs enseignants. Une partie des activités était liée à la labellisation Ecocollège et E3D du collège.

Les élèves, répartis en 8 groupes, ont participé avec enthousiasme à 4 ateliers en rotation, animés par des enseignants du collège :

> une activité intitulée "fil d'Ariane" : les élèves accrochés par groupe via un mousqueton devaient s'entraider pour suivre une corde, le long d'un circuit semé d'embûches. En parallèle, ils ont découvert par la lecture l'histoire du fil d'Ariane dans la mythologie grecque.

> un atelier sur l'initiation au Land Art : des créations collectives ont été réalisées au cours de cette journée : les élèves ont, après avoir récolté divers matériaux du milieu (pierres, bois, sables, feuilles, herbes, fleurs...) fabriqué leur œuvre.

> une course d'orientation au cours de laquelle chaque groupe avait plusieurs balises à rechercher autour du lac en un temps donné.

> un dernier atelier sur les solidarités, en particulier sur l'égalité garçons/filles avec débat et réflexion par rapport à certaines publicités. Les élèves ont ensuite par groupe créé leur propre image de slogan.

Les consignes de pique-nique "zéro déchet" ont été appliquées.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos de cette journée.

Nous vous rappelons cependant le droit à l'image, à savoir que ce qui est publié est privé et les photos ou vidéos que cet article contient ne peuvent en aucun cas être utilisées ou diffusées, en particulier sur des réseaux sociaux, selon l'article 9 du Code civil, sous peine de poursuites judiciaires.

Le droit à l'image est le droit de toute personne physique à disposer de son image, quelle que soit la nature du support de publication ou de diffusion de l'image.

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.